Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 21 mars 2008

Procès-verbal

Présents: *Mesdames COLLIE, DE BIOURGE, DUJARDIN, GODFROID, MEDAERTS, MOYART*
Messieurs BONNI, DUBOIS, FERMINE, LOUON, WIMMER
Madame MARION pour Madame GALLAND
Monsieur BARBEAUX pour Madame DE PRET

Excusés: *Mesdames BOGAERTS, BRAL, RAMELOT*
Messieurs CHEVALIER, DISPA, DUGAUTHIER, GASIAUX, HERMAND, JEANMART, KALUT, LAFONTAINE, LOMBA, MOULIN, SCLAPARI, TANGHE, THIRIFAY

Invités: *Messieurs DELMON, FRANCIS, MIGEOTTE*

La Plate-forme a le plaisir d'accueillir les animateurs de deux autres réseaux fédérant des structures actives dans le domaine du développement local. Pour des raisons d'organisation, la réunion de ce jour est donc scindée en deux parties.

PARTIE I

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 16 OCTOBRE 2007

Le procès-verbal de la dernière plate-forme (document ADL 2007-12) est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. BILAN DE LA PROCEDURE D'AGREMENT

Monsieur FERMINE, DGEE, donne quelques indications sur les demandes d'agréments et leur suivi.

56 dossiers ont été introduits, dont 51 ont déjà été présentés en Commission d'agrément. Les 5 restants sont en attente de renseignements complémentaires ou de mise en conformité.

35 dossiers ont fait l'objet d'une notification au Ministre. Une seule demande d'agrément a reçu une notification négative de la Commission, pour 34 avis positifs.

Quant aux statuts choisis par les agences, les chiffres actuels font état de 36 régies communales ordinaires, 17 asbl et 2 régies communales autonomes.

Quelques communes sont par ailleurs en préparation d'un dossier afin de créer de nouvelles agences.

La DGEE tient à souligner les éléments suivants.

* Il est important, pour l'ADL, d'avoir une réelle volonté de partenariat entre acteurs privés, publics et associatifs. La structure de pilotage doit avoir un rôle à jouer: il ne s'agit pas seulement de partenaires qu'on informe, ce sont des partenaires actifs.

* Le choix du statut de régie communale ordinaire, bien qu'il s'agisse du statut le plus similaire au service communal, n'exonère pas l'ADL de mettre en place une telle structure.

* La Commission d'agrément a formulé des remarques, positives ou négatives, lors de l'examen des dossiers. Lorsque l'agrément sera notifié, il est conseillé de prendre en compte ces remarques car un suivi en sera effectué.

Monsieur DUBOIS précise également que, concernant les dossiers qui posaient question auprès de la Commission, celle-ci ne s’est jamais prononcée sans avoir, préalablement, entendu les responsables communaux concernés.

Monsieur FERMINE envisage de dresser une typologie des axes prioritaires lors de la prochaine Rencontre, en septembre ou octobre 2008. Monsieur DUBOIS précise qu'il travaille déjà sur la question, en rédigeant un article qui ferait une analyse transversale des dossiers d'agrément, pour publication sur l'espace ADL ainsi que dans le *Mouvement communal*.

Madame DE BIOURGE relaie une information fournie par la Commune de Dinant, à savoir que le décret RCO (A.R. de 1946) est en contradiction avec le CDLD. Monsieur DUBOIS suggère que la Commune lui adresse la question par écrit, il va se pencher sur le sujet.

3. PROJET DE BUDGET STANDARD POUR LES ADL

La question du budget est mise à l'ordre du jour par Monsieur DUBOIS. Il suggère en effet de mettre à disposition des agences un "modèle" de budget, approuvé par la tutelle, qui pourrait servir de document de référence.

Entendant les agents chez qui la question du budget est pour l'instant en suspens car les communes attendent de recevoir la notification d'agrément pour aller plus avant dans les démarches pratiques quant à la structure juridique, la DGEE tient à préciser que le délai de 6 mois qui est prévu pour la mise en place de la structure choisie prend cours, pour les ADL pilotes, au 1er janvier 2008. La date limite pour ce faire est donc le 30 juin 2008.

Etant donné qu'il semble que cette information n'ait pas été perçue en ce sens par les tous agents, la DGEE va se charger d'adresser un courrier aux agences pour notifier clairement le délai.

Au vu de la difficulté de création d'une structure juridique dans l'incertitude, Monsieur DUBOIS se permet toutefois d'argumenter en faveur d'une "marge de latitude" qui serait laissée aux agences, quant au timing.

La DGEE prend bonne note des remarques formulées et se positionnera bientôt sur cette question.

RCO

Monsieur LOUON, prenant la parole en tant que représentant de l'Inter-ADL de la Province de Liège, présente à la Plate-forme deux scénarios de budget-type:
- soit on considère que toutes les actions portées par l'ADL sont budgétisées sur la RCO
- soit on établit un budget minimal spécifique à l'action de l'ADL, le reste étant budgétisé par rapport à la commune.

Le second modèle semble être le plus fréquent. Le premier se rencontre préférentiellement dans des communes plus importantes.

Monsieur DUBOIS signale qu'à son avis, les deux modèles sont valables et peuvent même coexister au sein d'une même agence en fonction des projets car ils correspondent à deux rôles différents que peut jouer l'ADL: tantôt porteuse de projet, tantôt ensemblier suscitant l'émergence d'initiatives portées par d'autres structures, notamment la commune en tant qu'institution.

Il semble que la création d'une régie communale ordinaire soit peu fréquente et que, par conséquent, les fonctionnaires de la DGPL ne soient pas familiarisés avec les procédures. Le fait d'avoir des modèles approuvés de budget, qui seraient également communiqués à la DGPL, faciliterait donc la procédure.

Monsieur FERMINE propose de faire rapport de ce point concernant le budget à sa hiérarchie. Il reviendra ensuite vers la Plate-forme avec la position de la DGEE à ce sujet.

4. GROUPE DE TRAVAIL BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES

Monsieur LOUON a présenté, lors de la réunion de la Plate-forme d'octobre 2007, le projet de connexion à la Banque-Carrefour des Entreprises, dans un but de création d'un registre informatisé et actualisé des entreprises locales.

Il fait le point sur l'état d'avancement positif du projet. En effet, il a reçu de Monsieur MARCHAL, Cabinet du Ministre, l'information selon laquelle la réalisation du module 1 est reprise au budget 2008 de la Direction de l'Informatique.

Pour rappel, ce premier outil permettrait une connexion distante, via le web, pour les ADL et services communaux, avec log-in et mot de passe.

Le module 2, plus complexe, qui reprendrait, en local, un abonnement pour consultation des données de la BCE, est quant à lui reporté et sera phasé.

5. LIENS ENTRE PLATE-FORME ADL ET INTER-ADL

Madame MEDAERTS prend la parole pour relayer en Plate-forme les demandes suivantes, issues de la dernière réunion de l'Inter-ADL liégeoise.

L'Inter-ADL liégeoise souhaite que les agents membres de la Plate-forme ADL ne représentent pas seulement leur propre agence, mais se fassent le relais de et pour leur Inter-ADL.

Par ailleurs, il serait utile que les informations de la Plate-forme redescendent plus rapidement vers les agences. Ainsi, si les procès-verbaux des Plates-formes pouvaient être mis en ligne plus rapidement, un suivi pourrait en être effectué plus rapidement par l'Inter-ADL.

Dans la même optique d'interaction, il serait aussi intéressant d'envoyer les convocations plus tôt, ce qui laisserait la possibilité de réunir entretemps une Inter-ADL, afin de faire monter vers la Plate-forme des sujets du terrain.

Une discussion s'ensuit sur la mise sur pied et l'organisation des Inter-ADL.

L’objet même de ce type de réunion a été évoqué. Pour certains agents, il pourrait être intéressant de faire évoluer les objectifs des Inter-ADL vers des questions plus pratiques qui seraient abordées sous forme d’atelier.

Monsieur DUBOIS signale que si l’idée est intéressante, elle ne pourrait qu’être suggérée par la Plate-forme puisque les Inter-ADL sont une initiative locale.

Par ailleurs, se pose également la question des différences entre provinces quant au suivi des réunions Inter-ADL. En effet, alors que certaines agences sont groupées en Inter-ADL et se réunissent régulièrement, d'autres agences fonctionnent sans Inter-ADL (c'est notamment actuellement le cas dans le Hainaut, dont les réunions provinciales se sont interrompues).

En conclusion, il est précisé à ce sujet que l'Inter-ADL est créée par et pour les Agents. La mise sur pied d'une telle structure doit donc venir des Agents. A eux également de trouver un modus operandi, quant à la fréquence de réunions, à la méthode utilisée (plénière, groupes de travail, etc.), aux thèmes abordés, aux intervenants, …

Monsieur DUBOIS profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier les Agents ADL de l'inviter aux réunions Inter-ADL et de le tenir ainsi informé de leurs actualités et actions.

6. DIVERS

Forem

Monsieur DUBOIS informe la Plate-forme qu'il a eu des contacts avec le Forem de Huy. Dans le but d'envisager une collaboration entre les ADL et le Forem, une réunion va être planifiée fin mai.

Dans un premier temps, la collaboration serait envisagée entre les agences des régions de Huy et Namur, mais il est possible d'étendre l'action. A ce sujet, Madame MOYART propose d'associer le Forem de Charleroi car des contacts ont déjà été pris avec l'ADL de Frameries. Des représentants du Forem pourraient par ailleurs être conviés à une prochaine réunion de la Plate-forme.

Les agents intéressés par cette réunion peuvent entrer en contact avec Monsieur DUBOIS.

Réforme de la fonction consultative

La question du "futur" de la Commission d'agrément, dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, avait été abordée lors d'une précédente réunion de la plate-forme. La DGEE informe qu'elle ne dispose d'aucune nouvelle à ce sujet.

Groupe de travail Visibilité

Monsieur BONNI s'enquiert du suivi du Groupe de travail Visibilité.

La DGEE informe à ce sujet qu'elle a demandé l'appui officiel du Cabinet Marcourt pour la réalisation d'un reportage, d'une charte graphique et d'un logo.

Il semble que le Cabinet Marcourt soit partant.

Formations

Les Agents s'interrogent quant aux formations qu'ils vont devoir suivre dans le cadre de l'agrément.

La DGEE indique qu'un marché public va être lancé dans le but d'organiser une formation pour remettre tous les agents au même niveau.

Quant à la formation continuée des Agents, Madame MOYART suggère que la DGEE mette des balises (volume horaire, par exemple).

Monsieur FERMINE indique que les formations sont à suivre selon les souhaits/besoins des agents, en lien avec leur plan d'actions.

Rapport d'activités

Monsieur LOUON suggère d'associer les Agents à la nouvelle version du rapport d'activités.

Monsieur FERMINE propose de soumettre un modèle à la prochaine Plate-forme.

PARTIE II

La Plate-forme a le plaisir d'accueillir en seconde partie des représentants d'autres réseaux d'animation, afin d'envisager avec eux les interactions possibles avec le Réseau ADL, que ce soit entre les animateurs des réseaux ou encore sur le terrain.

Monsieur Pierre FRANCIS nous présente l'AMCV – Association du Management de Centre-Ville – dont il est le Directeur exécutif et dont le concept est le développement et la gestion urbaine en partenariat public-privé.

L'AMCV fonctionne sur une dynamique de réseau: organisation d'actions communes, préparation de programmes de formations, réunions de coordinations, organisation de journées thématiques (formations/rencontres), mais aussi travail individuel avec les gestionnaires du terrain et intégration dans un réseau européen, le Réseau TOCEMA.

Monsieur Xavier DELMON, Responsable de la Cellule d'Animation Leader+ en Wallonie, prend le relais pour présenter l'expérience Leader +, programme européen qui a pour effets de renforcer la capacité des collectivités à s'organiser, de développer des compétences en termes d'animation d'un territoire, de mettre en place des partenariats locaux et de concrétiser des projets matériels.

Trois axes se distinguent dans le travail de la Cellule d'Animation:
- mise en réseau (faire collaborer et travailler ensemble)
- communication et informations sur les activités du réseau (farde de fiches + lettre électronique + site)
- capitalisation des bonnes pratiques développées (formalisation méthodologique et diffusion).

Le dernier intervenant est Monsieur François MIGEOTTE, qui travaille au GAL – Groupe d'action local – d'Assesse-Gesves. Il nous présente son parcours: d'ancien Agent ADL, ayant monté le dossier Leader+, il a glissé vers le GAL. Monsieur MIGEOTTE apprécie l'apport du réseau GAL/LEADER+ dans son travail quotidien, notamment la mise à disposition d'outils et l'intégration dans un réseau européen. Toutefois, il signale que le fonctionnement de ce réseau nécessite également un certain investissement des agents eux-mêmes.

S'ensuit un débat sur les différentes structures, leurs similitudes et différences et les possibilités de collaboration.

Concernant ces dernières, ont été évoqués principalement:
- le transmis d'information et des bonnes pratiques, ce qui existe déjà dans un certain nombre de cas (la newsletter AMCV est envoyée à certaines ADL);
- une plus grande ouverture d'un réseau aux activités des autres réseaux;
- l'accès à certains outils proposés (par exemple en GCV) moyennant une intervention financière de la Région si besoin;
- la participation des ADL aux Inter-GAL.

Monsieur FRANCIS signale qu'en matière de formation, il y aurait certainement quelque chose à développer.

L'assemblée conclut que l'intérêt d'une meilleure collaboration entre les réseaux semble manifeste. Toutefois, la faisabilité d'une série de propositions doit être étudiée alors que certaines choses sont déjà accessibles.

Monsieur DUBOIS clôt les débats en se réjouissant de ce premier contact et en proposant aux autres animateurs de poursuivre sur base de contacts futurs.